



SAINTE-JULIE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### **PROJET DE RÈGLEMENT P1108-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX AGRANDISSEMENTS SUR PIEUX ÉRIGÉS AU NIVEAU DU SECOND ÉTAGE**

---

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution n° 18-037 lors de la séance du 23 janvier 2018 pour le projet de Règlement P1108-12 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 1108, tiendra une assemblée publique de consultation le **12 février 2018** à compter de 19 h 30, en la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objet de ce règlement vise, en lien avec le règlement numéro 1102-6 qui concerne les agrandissements et parties de bâtiments résidentiels construits sur pieux ou piliers au niveau du second étage, à modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y ajouter une nouvelle section dans le but de permettre l'évaluation, par le biais d'objectifs et critères, de ces constructions érigées sur pieux ou piliers au niveau du second étage d'une résidence.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 30 janvier 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate